Règlement Aide à l'organisation de manifestations sportives ponctuelles

Compétitions inscrites au calendrier international (hors vétérans et -16 ans)	
Compétitions officielles	Plafond à 20 % du budget Maximum 20 000 € En fonction du niveau et de la nature de la compétition
Compétitions officielles par étape (ex : cyclisme) Ville départ et/ou arrivée	5 à 10 % du budget dans la limite de 5 000 €
Compétition handisport	Plafond à 20 % du budget Maximum 8 000 €

Compétitions inscrites au calendrier national (hors vétérans et -16 ans)		
Epreuve qualificative pour les Championnats de France seniors organisés ponctuellement (sport individuel de haut niveau)	Ouverte à tous	750 €
	Sur sélection	1 000 €
Manche de Championnat de France seniors chronologiquement régulier (sport individuel de haut niveau)	5 % du budget dans la limite de 2 500 € Plancher 1 000 € / 500 € selon le niveau	
Championnat de France organisé ponctuellement (sport individuel) Finale de championnat de France chronologiquement régulier Finale de Coupe nationale	Disciplines olympiques	5 % du budget dans la limite de 5 000 € Plancher 1 000 €
	Disciplines haut niveau non olympiques	5 % du budget dans la limite de 2 500 € Plancher 1 000 €
	Jeunes	500 €
Compétition handisport	10 % du budget dans la limite de 3 000 €	
Autre (sport individuel)	En fonction du niveau de la manifestation et de sa notoriété – 1 000 €	
Ville départ et/ou arrivée	1 000 € (500 € jeunes)	

Manifestation handisport	
Action de sensibilisation	1 000 € à la journée *Avis de la Commission si plus d'une journée*

Manifestation sport santé	
Sensibilisation	1 000 €

Compétitions scolaires ou universitaires	
Championnat de France organisé ponctuellement ou finale	1 000 €

Manifestation d'envergure - jeunes	
Hors salon, anniversaire, etc. Au regard du nombre de participants, de l'intérêt sportif de la manifestation et de l'organisation dans le Loiret	5 à 10 % du budget dans la limite de 5 000 € en fonction du nombre de jours et du nombre de personnes attendues Aide non cumulable avec une aide au titre des dispositifs Education-Jeunesse

Manifestation à forte notoriété	
Exhibition	5 % du budget dans la limite de 2 000 € Plancher 500 €

Les manifestations accueillies ou organisées à CO'Met seront examinées hors de ce barème, en fonction de l'intérêt de la manifestation, pour le Département.

Concernant les épreuves mécaniques, seules les manifestations motorisées se déroulant sur un circuit fermé et homologué sont éligibles au dispositif.

Dépenses éligibles incombant directement aux organisateurs hors :

- mises à disposition, valorisation ;
- primes et récompenses financières ;
- restauration et hébergement facturés aux participants ;
- ou toutes autres dépenses prises en charge par un autre partenaire.

Les manifestations organisées par des structures commerciales et/ou caritatives sont exclues d'une aide.